

**Soutien
à la parentalité**

Des relais tissent les liens entre enfants et parents incarcérés

Maintenir les liens familiaux malgré l'épreuve de la prison, à travers des visites accompagnées au parloir ou des actions collectives, tel est l'objectif des relais enfants-parents. Pourtant, bien qu'ils facilitent la relation entre un parent incarcéré et son enfant, ces acteurs associatifs manquent de moyens et de visibilité.

Réunion d'équipe hebdomadaire pour les membres du Relais enfants-parents incarcérés (REPI) de Nantes. Autour d'une table et d'un café, salariées et bénévoles passent en revue les situations en cours (1). Lecture d'une lettre d'un père sollicitant l'aide du REPI pour voir ses enfants, annonce de la libération d'une mère suivie par l'association, préparation d'actions collectives mêlant parents et enfants en prison... La raison d'être de cette association, qui vient de fêter ses vingt ans, est de maintenir le lien entre enfants et parents passés derrière les barreaux. Elle est généralement sollicitée quand la situation familiale est complexe (parents séparés, enfants placés, etc.) et que l'accompagnement de l'enfant auprès de son parent ne pourrait s'effectuer sans son intermédiaire.

En France, une trentaine de relais enfants-parents sont réunis au sein de la Fédération des relais enfants-parents (FREP), fondée en 1994 à Paris (2). Avec un objectif : préserver le lien familial pour faire en sorte que la prison ne soit pas synonyme d'abandon. « Cette dimension est désormais bien prise en compte par l'administration pénitentiaire », se réjouit Marie-France Blanco, fondatrice

du premier relais enfants-parents (REP) en 1985 à Montrouge (Hauts-de-Seine), qui intervient dans toute l'Ile-de-France (3). « L'installation d'unités de vie familiale en prison en est d'ailleurs le signe. » Confirmation d'Alain Bouregba, cofondateur de ce REP et président de la FREP : « On note une réelle évolution dans l'attention sociale à ces questions. Tous les professionnels s'en sont emparés. »

« PÔLE DE STABILITÉ »

Pour ce psychanalyste, auteur de plusieurs ouvrages sur la parentalité, maintenir des liens entre l'enfant et son parent incarcéré permet d'éviter que son image se fige ou que son ombre devienne trop envahissante. « Il est vital pour un enfant de voir son parent pour éviter de l'idéaliser comme de le diaboliser, abonde Sophie de Commines, bénévole au REP de Montrouge. Notre rôle est de continuer à voir les détenus comme des parents pour rendre cette relation possible. » Toutes les rencontres entre enfants et parents au parloir s'effectuent en présence d'un membre du relais. « La plupart du temps, nous sommes des facilitateurs de la relation entre un parent et son enfant, surtout quand les liens étaient rompus auparavant, observe Maurice

Gueguen, bénévole au REPI de Nantes. Parfois, nous représentons une gêne car le parent voudrait l'enfant pour lui tout seul, sans témoin. Mais nous sommes surtout un élément rassurant, un pôle de stabilité, pour l'enfant comme pour le parent. » Alain Bouregba insiste sur le rôle clé du tiers accompagnateur, qui va généralement chercher l'enfant chez lui et le ramène à l'issue du parloir (4). « Par sa présence, son regard, ses attitudes, il conforte l'enfant dans l'idée que son parent peut être rangé dans le genre humain. »

La présence de cet accompagnateur – au REPI de Nantes, les bénévoles interviennent en binôme – peut être d'un grand soutien pour l'enfant, notamment dans les situations les plus douloureuses. « Cela fait trois ans que j'accompagne deux petites filles dont le père a tué un enfant, raconte Sophie de Commines. Ma présence aide ces enfants à continuer à voir cet homme comme un parent. » Pour Alain Bouregba, l'accompagnateur doit, en premier lieu, se centrer « sur ce qui se passe plutôt que sur ce qui doit être. Cela peut être merveilleux quand cela se passe mal. Car cela peut être majeur pour la construction de l'enfant ». Il arrive en effet que les enfants aient des réactions ou des mots très durs à l'égard du parent incarcéré.

A Perpignan, Hélène Sune, éducatrice spécialisée et unique salariée du REP Pyrénées catalanes, suit une trentaine de parents incarcérés. Lors des rencontres accompagnées au parloir, elle n'hésite pas à provoquer la discussion, même si celle-ci s'annonce difficile. « Quand je perçois que c'est nécessaire, je n'hésite pas à dire : "votre enfant a des choses à vous dire". Cela permet à celui-ci d'ouvrir des possibles pour la sortie. » Elle cite l'entrevue d'un grand adolescent avec son père, condamné pour violences

« Il est vital pour un enfant de voir son parent pour éviter de l'idéaliser comme de le diaboliser »

aggravées sur sa femme. « *Durant trois quarts d'heure, le parloir s'est rempli de cris et d'éclats de voix. Le fils voulait dire à son père à quel point il avait causé du mal à sa mère et à quel point il le détestait... Ils se sont revus quinze jours après et le parloir s'est bien passé. Ils ont continué à parler de choses importantes, mais aussi de choses plus légères.* »

LIBÉRER LA PAROLE

Pour Jacques Willoquaux, président du REP Val-de-Loire à Orléans (qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles), la vérité doit pouvoir se dire lors des rencontres au parloir, même quand elle dérange. « *Je me souviens d'un père qui protestait contre les notes épouvantables de son fils, confie-t-il. Ce dernier lui a rétorqué qu'à sa sortie de prison, lui non plus ne lui ferait pas de cadeau en cas de récidive. Le père a fondu en larmes et pris son fils dans les bras...* » Si certaines familles entretiennent le flou sur les causes de l'incarcération, les relais enfants-parents peuvent également aider la parole à circuler. « *Nous sommes là pour faciliter le parler vrai, énonce Valérie Troadec, éducatrice spécialisée à l'association rennaise Enjeux d'enfants, partenaire de la FREP (voir page 29). Je pense à un enfant qui a dit à son père "tu es un salaud". Son père n'a pas réagi devant lui, mais s'est effondré en larmes après avec moi. Je lui ai répondu : "vous avez été un chouette papa car vous avez laissé votre enfant exprimer ce qu'il avait sur le cœur"...* »

Pour certains parents, l'arrivée en prison peut même être l'occasion de reprendre contact avec un enfant perdu de vue à l'extérieur. Qu'elles soient apaisantes ou remuantes, ces rencontres peuvent avoir un fort impact sur le vécu de la détention. « *Je me souviens d'un détenu d'une grande violence, qui s'était scarifié et avait avalé un rasoir, raconte Françoise Mezières, bénévole au REP Val-de-Loire. A partir du moment où il a vu ses enfants, ce n'était plus le même homme, son regard s'était illuminé, il s'était redressé. Le changement a été extrêmement fort.* » La présence de l'enfant en prison ne doit pas pour autant faire office de « médicament » pour le parent détenu. « *Il n'est pas question que le père ou la mère inverse le processus en disant à l'enfant, "j'ai besoin de toi", prévient Alain Bouregba. Je suis*

« L'intérêt de l'enfant doit passer avant celui du parent »

toujours très circonspect quand les psychologues de la prison nous disent que le détenu va très mal et qu'il doit voir son enfant. Ce n'est pas un thérapeute ! »

Les accompagnateurs placent ainsi l'intérêt de l'enfant en tête de leurs préoccupations, quitte à couper court à une discussion ou à interrompre un parloir si nécessaire. Françoise Mezières cite, par exemple, le cas d'une petite fille suivie par le relais. *Nous sentons qu'elle a peur de son papa. Elle ne court pas vers lui en arrivant au parloir et ne dit pas un mot pendant le trajet du retour en voiture. Nous allons en discuter en réunion d'équipe mensuelle pour voir si nous allons espacer les rencontres.* » A Nantes, Brigitte Monot souligne l'intérêt des réunions d'équipe hebdomadaires et des réunions mensuelles de supervision avec un psychologue pour aborder les situations les plus délicates. « *Il ne suffit pas qu'un père dise "je veux voir mon enfant" ou "j'ai des droits". L'intérêt de l'enfant doit passer avant celui du parent* », prévient-elle. La situation d'une petite fille, qui va voir son père biologique en prison tout en vivant avec le nouveau compagnon de sa mère, qu'elle appelle également « papa », pose ainsi question à l'équipe. « *Nous redoutons que le père*

instrumentalise sa fille pour se venger de son ex-femme. »

Pour que ces rencontres se passent au mieux, de nombreux relais ont édité des chartes ou des contrats stipulant à quoi s'engage chaque partie lors d'une rencontre au parloir. « *Désormais, nous faisons systématiquement signer un contrat d'engagement avec le parent incarcéré et un autre avec celui qui héberge l'enfant* », indique Françoise Mezières. Une rencontre préalable est également organisée avec le père, pour poser le cadre de la rencontre avec son enfant. Des décisions prises après une expérience difficile lors d'un parloir. « *Un père incarcéré pour violence conjugale avait demandé à son fils de 7 ans de s'asseoir face à lui pour lui dire : "si je suis là, c'est à cause de ta mère. Je n'aurais pas été violent avec elle si elle n'avait pas commencé". Or il n'est pas question que l'enfant soit pris en otage.* »

Au REPI de Nantes, le contrat d'engagement du parent incarcéré précise que, « *dans l'intérêt de l'enfant, ce dernier ne doit pas être utilisé pour accéder à des informations concernant l'autre parent* », et que tout dénigrement à l'égard de ce dernier peut entraîner l'interruption du parloir. De son côté, le parent hébergeant s'engage à « *une participation constructive* » dans l'action du REPI.

Salariés et bénévoles des REP ont aussi pour mission de soutenir les parents incarcérés dans leur rôle parental, mis à mal par l'absence et la perte d'estime de

A Nantes, des témoignages émouvants

Le Relais enfants-parents incarcérés (REPI) de Nantes reçoit de nombreux courriers de parents détenus dans le cadre de son activité. « *Grâce à vous, nous pouvons partager de très bons moments avec nos enfants, tisser des liens très importants pour leur bien-être et enfin nous redonner le sourire* », écrit un père incarcéré. Un autre détenu, en conflit avec la mère de son enfant, raconte que, depuis deux mois, il voit son fils de 2 ans au parloir une fois par mois. « *Chaque fois que je le vois, il fait de nouvelles choses. Là, en ce moment, il commence*

à parler [...]. Quand on est ensemble, toute mon attention est pour lui, j'oublie les deux dames du REPI qui sont dans le parloir avec nous. [...] A chaque fois, je lui donne un petit dessin, des bonbons, des sucettes et des milliers de bisous, je passe tout mon temps à jouer avec lui. » L'heure de parloir semble passer très vite à ses yeux. « *Pour moi, attendre un mois devient insupportable, c'est trop long, et en même temps, c'est mieux que de ne pas le voir du tout.* » Un bénévole du REPI, au retour d'un parloir entre un enfant de 8 ans confié

à un foyer de l'enfance et sa mère incarcérée, évoque l'après-visite : « *Nous sommes dehors. L'enfant semble soulagé. Tout s'est bien passé, il va pouvoir penser à sa maman dans un contexte plus facile qu'il avait pu se l'imaginer. De retour au foyer, [...] l'enfant avait un large sourire, que nous, bénévoles au REPI, garderons en mémoire comme un soleil en ce jour si gris...* » Autre parole forte, celle d'un enfant de 8 ans, s'adressant à son père : « *J'aimerais bien avoir autant de jeux dans ma chambre. En plus, ici, tu joues avec moi.* »

soi provoquée par l'enfermement. « Je suis frappé par les trajectoires de ces parents, qui sont souvent eux-mêmes passés par l'aide sociale à l'enfance, observe Jacques Willoquaux, à Orléans. Beaucoup manquent de références et vivent dans une grande misère sociale. Ce sont souvent des gens hypersensibles et très abîmés... » Comme l'explique Alain Bouregba, il n'est pas évident d'exiger d'un homme placé derrière les barreaux d'être père : « On leur demande de transmettre quelque chose de l'ordre de la loi commune. Or, pour cela, il faut avoir un certain crédit social. Si on n'a pas soi-même eu de relation avec un père ou une mère, c'est intenable. La clé, c'est la croyance de l'accompagnant en sa capacité à être père. »

AIDER À ÊTRE PARENT

Bénévole de longue date au REP de Montrouge, Marie-Noëlle de Labbey garde un souvenir ému d'un parloir durant lequel elle a appris à un père comment donner un biberon. Même expérience pour Thérèse Martin, bénévole avec son mari au sein du même relais enfants-parents. « Un papa avait reçu son bébé de trois semaines dans les bras, amené par sa maman. Comme elle s'était mise à l'écart pour pleurer, le détenu m'a demandé comment faire avec son bébé. Je lui ai conseillé de le caresser et de lui parler, et c'est ce qu'il a fait... » Aujourd'hui, elle accompagne des enfants en prison pour venir partager un repas avec leur père incarcéré. « C'est un bon support pour libérer la

« L'enjeu des années à venir, c'est de gagner en visibilité, car nous sommes avant tout un mouvement de gens de terrain »

parole, constate-t-elle. Pour certains, c'est même la première fois qu'ils partagent un repas ensemble. »

Les REP sont également régulièrement en lien avec les services de protection de l'enfance. « Beaucoup de mères nous sollicitent pour entrer en contact avec leur enfant placé, indique Hélène Sune, à Perpignan. C'est parfois compliqué pour elles de passer un coup de fil à leurs enfants. Je fais donc le lien. » Hélène Sune doit parfois faire preuve de pugnacité pour que les choses avancent. « Je me souviens m'être démenée pour qu'une mère détenue signe une autorisation pour opérer son enfant confié à l'aide sociale à l'enfance, témoigne-t-elle. Je n'incrimine pas les éducateurs de ces services, qui sont débordés, mais je suis assez vigilante là dessus : je veille à ce que les parents derrière les barreaux aient accès aux cahiers d'école et aux carnets de santé de leurs enfants. Les originaux, pas les photocopies. Même si cela demande une certaine patience. »

Le soutien aux parents peut aussi s'opérer à travers des actions collectives, comme des ateliers artistiques, des séances photo mêlant enfants et parents, des ateliers de soutien à la parentalité, etc. A Perpignan, Hélène Sune anime de tels ateliers en binôme avec un psychologue, auprès des hommes comme des femmes incarcérés. L'objectif est de réaliser un

objet en feutrine pour son enfant (sac, trousse, pot à crayons...) et de le personnaliser. « Les parents essaient de donner un sens à cette décoration, décrit-elle. Un papa a, par exemple, utilisé le thème de l'aquarium car cela lui rappelait la dernière sortie avec son enfant avant la détention. » Au-delà de l'objet, qui fait le lien entre intérieur et extérieur de la prison, ces ateliers aident à conforter le parent dans son rôle. « On les aide à se reconnaître comme parents, note Hélène Sune. Cet atelier leur permet de créer un lien avec leur enfant sur un mode différent. Les pères mettent d'ailleurs beaucoup de soin à les confectionner. Ils sont très méticuleux. »

Autre type d'action collective : les fêtes réunissant parents et enfants à l'intérieur de la prison comme Noël, Pâques, les fêtes des mères, des pères, etc. « Ce sont des moments suspendus, commente Justine Lecomte, bénévole au REP de Rouen (qui compte deux salariés et une quarantaine de bénévoles). En prison, on perd un peu la notion du temps. Finalement, c'est l'enfant qui donne le tempo à travers les émotions qu'il dégage. » Réunir plusieurs pères avec leurs enfants présente, là encore, l'avantage de consolider l'image du parent. « Ces moments permettent aux pères de parler entre eux des progrès respectifs de leurs enfants, raconte Justine Lecomte. Ils n'ont pas tant que ça l'occasion de se croiser en détention et de parler de leurs enfants. » Au centre pénitentiaire de Nantes, ces temps festifs avec les enfants réunissent désormais hommes et femmes incarcérés. « La mixité est très intéressante dans ce cadre », souligne Brigitte Monot.

Le rôle des REP reste cependant à conforter. « L'enjeu des années à venir, c'est de gagner en visibilité, car nous sommes avant tout un mouvement de gens de terrain, souligne Emmanuel Galloud, directeur de la FREP. Par exemple, localement, ce n'est pas facile pour les équipes de devoir tout recommencer à zéro quand leurs interlocuteurs changent au sein des prisons. La pénitencière est une grande administration où, par nature, la déperdition de l'information est forte. » La fédération souhaiterait aussi s'implanter

Les enfants face au secret de la prison

Nombre d'enfants se rendent en prison sans savoir pourquoi leur parent est à l'intérieur. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée en 2012 par l'Uframa (1), qui révèle que la détention « entraîne la famille à se replier sur elle-même, à cacher les raisons réelles de l'absence d'un proche en raison de la réprobation sociale dont elle fait l'objet ». Or, depuis 2008, date de la précédente enquête, l'Uframa constate que ce phénomène s'est amplifié. Ainsi, 50 % des enfants de 2 à 5 ans et 23 % des 5-9 ans ne sont pas

informés de l'incarcération de leur parent. Cette difficulté à l'égard de la détention se transmet également aux autres membres de la famille. Ainsi, un tiers des enfants des frères et sœurs de détenus ne savent pas que leur oncle ou tante est en prison. Autre enseignement de l'enquête : l'école est informée moins d'une fois sur deux (47 %) de l'incarcération d'un parent. Pour autant, les non-dits n'empêchent pas les enfants de se rendre au parloir de la prison : les deux tiers des enfants de 2 à 5 ans

viennent « toujours » ou « souvent » au parloir, même quand ils sont censés ne pas savoir qu'un de leur parent est incarcéré. Et c'est encore le cas de 36 % des enfants de 5 à 9 ans et du tiers de ceux de plus de 10 ans. Pour aider les familles à sortir de la spirale du silence, l'Uframa édite de nombreux livrets pédagogiques. •

(1) Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil des familles et proches de personnes incarcérées - <http://uframa.listoo.biz/>.

sur l'ensemble de territoire, notamment dans le Grand Est où il n'y a aucune équipe.

A cela s'ajoute la question des moyens. « Les financements des relais proviennent majoritairement des directions régionales de l'administration pénitentiaire, des collectivités locales, mais aussi de prix ou de fondations, explique Emmanuel Galloud. On se bat chaque année pour récolter davantage de fonds privés, mais ce n'est pas évident car l'univers de la prison fait peur. » A Nantes, la présidente Brigitte Monot rêverait que son association dispose d'un poste de salarié pérenne plutôt que d'enchaîner le recours aux contrats aidés.

Par ailleurs, les REP ne peuvent pas toujours donner suite à une demande de rencontre entre un parent et son enfant. Pour toutes sortes de raisons : refus du parent hébergeant l'enfant, interdiction du juge en raison des motifs de l'incarcération, transfert du parent dans un établissement pénitentiaire trop éloigné du domicile de l'enfant. A Nantes, sur une soixantaine de demandes de parents incarcérés l'an dernier, seules une vingtaine se sont soldées par des rencontres au parloir. « Même quand on ne peut pas aller jusqu'au bout, un gros travail de reprise du lien entre le parent et son enfant a été mené, relativise Brigitte Monot. Cela peut aussi permettre au détenu de prendre conscience de son acte et d'entamer une réflexion. »

Enfin, les relais adoptent des pratiques très différentes d'un territoire à l'autre en matière de recrutement, de formation des bénévoles ou encore de supervision des interventions. « Nous voyons plutôt cela comme une richesse, estime Emmanuel Galloud. D'autant que nous avons tous le même invariant : protéger l'enfant durant ce temps de rencontre avec son parent incarcéré et distiller des bribes d'humanité sur sa condition. Il n'est ni un médicament, ni un otage, ni une victime. Il doit, avec cette histoire, vivre une vraie vie d'enfant. » ■ Florence Pagneux

(1) Le REPI de Nantes compte aujourd'hui une salariée et une vingtaine de bénévoles - www.repinantes.com.

(2) Les journées nationales des relais enfants-parents, co-organisées par le REPI de Nantes et la FREP, se sont tenues les 20 et 21 novembre dernier à Nantes.

(3) Voir ASH n° 2862 du 30-05-14, p. 22.

(4) Les bénévoles sont remboursés de leurs frais de transport par l'association et, quand c'est possible, une contribution financière est demandée aux parents.

L'association Enjeux d'enfants mise sur la rigueur

Partenaire de la Fédération des relais enfants-parents (FREP), l'association Enjeux d'enfants a développé une action très structurée. En 2014, elle a été en contact avec 474 adultes et 91 enfants concernés par l'incarcération.

Située à Rennes, l'association Enjeux d'enfants (1) organise des visites médiatisées en parloir dans tout le Grand Ouest, de Nantes à Cherbourg, en passant par Brest, en complémentarité avec les autres acteurs du territoire. Forte de six salariés, dont trois travailleurs sociaux, et d'une trentaine de bénévoles, Enjeux d'enfants fait partie des partenaires de la Fédération des REP, sans pour autant en être adhérente. Elle applique une procédure très rigoureuse, que ce soit pour recruter ses bénévoles, qui doivent effectuer un long parcours d'intégration, ou pour mettre en œuvre un accompagnement.

« Notre phase d'évaluation débute quand on reçoit une demande écrite d'un parent incarcéré, explique Valérie Troadec, éducatrice spécialisée. On cherche alors à en savoir plus sur la situation pénale et familiale du détenu : pourquoi est-il incarcéré ?, depuis quand ?, est-ce que l'enfant le sait ?, etc. » L'association contacte ensuite la famille ou les services sociaux qui prennent en charge l'enfant à l'extérieur. Elle s'entretient ainsi avec le parent hébergeant pour que ce dernier évoque la relation entre l'enfant et son parent détenu, puis elle rencontre l'enfant pour savoir où il en est. Une charte d'engagement est également signée par les deux parents. « On ne part pas dans l'idée d'accompagner à tout prix au parloir, précise l'éducatrice spécialisée. Mais on essaie toujours de comprendre pourquoi un enfant refuse un parloir : parce qu'il en a peur ? parce qu'il ne veut pas attrister sa mère ? On peut jouer le tiers qui transmet des messages au père plusieurs fois avant que l'enfant soit prêt à le rencontrer au parloir. »

Chaque situation donne lieu à la rédaction d'un projet d'accompagnement spécifique. « On travaille sur la relation entre l'enfant et son parent : aider le père à mettre des mots sur son acte, à être attentif aux besoins de son enfant, etc.

Cela donne un sens à notre action », poursuit Valérie Troadec. Après chaque parloir, le bénévole chargé de l'accompagnement rédige une note de contact. Le parent est ensuite revu seul pour dresser un bilan et tracer des perspectives. « Ces rencontres permettent de détricoter la pelote de fil pour amener le parent à travailler sur les émotions de son enfant. Il nous arrive aussi d'arrêter un accompagnement si le père n'a pas la bonne position parentale », indique l'éducatrice.

Des réunions de supervision sont organisées tous les mois et des formations thématiques chaque trimestre (quels jeux amener au parloir ?, comment fonctionnent les familles incestueuses ?, etc). En 2014, Enjeux d'enfants a conduit une recherche-action avec une association d'accueil des familles de personnes incarcérées (Brin de soleil) et le laboratoire de criminologie de l'université Rennes-2. Un groupe de parole pour enfants de parents incarcérés, âgés de 5 à 11 ans, s'est réuni durant deux heures et à plusieurs reprises dans un local proche de la prison de Vezin, à Rennes. Lectures d'ouvrages sur la prison, utilisation de marionnettes pour rejouer l'arrestation du père, dessins et constructions en bois sur l'univers carcéral, saynètes sur la vie quotidienne en l'absence d'un parent (les repas, l'école...) ou sur les parloirs... Tous ces supports ont permis aux enfants de mettre des mots sur leur situation.

« La forte présence du secret sur ce qu'est la prison et sur les raisons de l'incarcération est beaucoup ressortie, relate Valérie Troadec. Ces ateliers ont permis de débloquent la parole dans certaines familles. » Deux petites filles n'ayant pas vu leur père depuis un an sont même retournées au parloir, après en avoir discuté avec leur maman. « Faire circuler la parole a permis à ces enfants d'être plus posés et moins inquiets face à la détention. » ■ F. P.

(1) www.enjeuxdenfants.org.